

Contribution Amilure à l'enquête publique du PLU des Omergues.

L'association Amilure, se donne pour but de protéger et promouvoir le massif de Lure et le plateau d'Albion, lieux emblématiques de la Haute Provence, ses paysages, sa faune, sa flore, son patrimoine architectural, culturel et historique qui font partie du patrimoine commun (conformément à la Convention européenne du paysage).

Amilure intervient régulièrement dans la concertation avec les autorités publiques, souvent en lien avec les associations locales de défense des intérêts pour l'environnement et la biodiversité menacés.

L'association donne son avis dans les enquêtes publiques qui concernent l'aménagement de ce territoire notamment si des constructions ou des installations industrielles portent atteinte au massif de la montagne de Lure.

C'est pourquoi nous exprimons notre avis sur le projet de PLU des Omergues actuellement soumis à enquête publique.

Concernant le respect des avis des Personnes Publiques Associées

Le dossier montre que plusieurs avis défavorables ou critiques ont été émis par la CDPENAF, la CDNPS, les services de l'État, ainsi que par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

De plus, la Préfète a refusé l'accord au titre de l'article L.142-5 du Code de l'urbanisme.

Ces avis ne semblent pas avoir été suivis d'une modification substantielle du PLU.

Cela fragilise la légalité du document et expose la commune à un déferé préfectoral ou à une annulation contentieuse.

Concernant l'évaluation environnementale

La MRAe dénonce une étude environnementale incomplète et insuffisante : pas d'analyse Natura 2000, pas d'état initial sérieux, pas de justification solide des zones ouvertes à l'urbanisation.

C'est une faute grave : on ne peut pas sacrifier la biodiversité et les continuités écologiques au profit de projets mal évalués.

.../...

Concernant l'attaque contre les terres agricoles et nos paysages.

La CDPENAF alerte sur la consommation excessive d'espaces agricoles.

La CDNPS dénonce les atteintes paysagères.

Notamment par des parcs photovoltaïques : ces projets sont disproportionnés et contraires aux besoins réels du village qui en a déjà deux. Ils menacent l'identité même des Omergues et s'ajoutent au mitage du massif de Lure et plateau d'Albion, l'effet cumulé n'est pas pris en compte.

De plus la chambre d'agriculture qui a largement contribué à l'élaboration d'un document-cadre photovoltaïque des Alpes de Haute-Provence n'a pas retenu les projets PV des Omergues (<https://les-omergues.fr/pdf/avis-ppa-chambre-d-agriculture.pdf>.)

Le site de la Lauzette n'a pas été retenu dans le document-cadre et celui de Viérasse-Chantabri, il est demandé d'en réduire la surface Npv.

Le PLU révisé après l'avis des PPA annonce que les deux projets seront annulés mais la cartographie affichée ([Z:\Urbanisme\Dossiers PLU\Les Omergues\7 - Cartographie\Autocad\Omergues_42_PLU 42_Plan \(1\)](#)), n'en tient pas compte et présente encore les 5 secteurs Npv, lacune relevée également dans l'avis de la chambre d'agriculture.

Amilure attaquera tout projet photovoltaïque consommant des espaces naturels si l'éviction de ces projets PV, annoncée dans la note en réponse aux PAA, ne se concrétisait pas dans le PLU mis à jour.

Concernant la fragilité juridique de ce PLU et ses prévisions injustifiables

Ce PLU est bâti sur des fondations branlantes. Il est juridiquement contestable et moralement injustifiable.

Il ne respecte

- ni la loi Montagne, la nécessité d'une demande de dérogation au titre de l'article L 122-5 demandée pour les deux projets de parcs photovoltaïques situés en discontinuité le démontre,
- ni les principes de sobriété foncière,
- ni les engagements de protection de l'environnement.

Pour ces considérations, l'association Amilure (les amis de la montagne de Lure) demande que ce PLU soit révisé en profondeur ou abandonné.

.../...

Nous ne pouvons pas accepter un document qui trahit les avis des instances publiques, qui fragilise notre patrimoine naturel et agricole et qui expose la commune à un contentieux inévitable.

M. le Commissaire enquêteur, nous sommes fermement opposés à l'approbation du PLU en l'état. Nous réclamons un projet respectueux de nos terres, de nos paysages et de notre avenir.

Redortiers, le 19 août 2026

Pour le conseil d'administration d'Amilure

